



AVIS OFFICIEL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RELATIF A

LA REVISION DU CONTRAT REGION PAYS 2006-2012

Le Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc a été informé lors de plusieurs réunions organisées par le Conseil régional de Bretagne, que les conseils de développement seraient appelés à rendre un avis officiel sur les projets de révision des contrats Région Pays 2006-2012.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un groupe de travail spécifiquement dédié à cette question. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises :

- le 4 décembre 2008 pour prendre connaissance des principes et enjeux relatifs à cette révision,
- le 26 février 2009 pour réaliser un état des lieux de l'avancement des projets très structurants,
- le 4 mai 2009 pour analyser le projet de révision du contrat élaboré par le Syndicat mixte de pays.

Ces réunions ont été fondées sur les informations communiquées par M. Didier LE BUHAN, Conseiller régional référent, ainsi que celles transmises par le Syndicat mixte de pays. Elles ont permis l'élaboration de l'avis officiel ci-dessous qui a été officiellement approuvé par le Conseil d'administration, les 24 avril et 25 mai 2009.

Le Conseil de développement considère que la révision du contrat Région Pays devrait s'appuyer sur une modification préalable du préambule du contrat arrêté en 2006. La lecture du préambule actuel montre en effet que les orientations stratégiques et leur ordre de priorité ne tiennent pas compte :

- de l'évolution des politiques publiques, tant locales, que régionales ou nationales. La problématique énergétique abordée en tant que telle dans la priorité n° 4.6, mérite certainement désormais d'être prise en compte plus globalement ;
- des projets très structurants effectivement soutenus par l'Etat et le Conseil régional à l'échelle de la Bretagne. Le financement de plusieurs projets locaux relatifs aux transports publics n'est actuellement toujours pas officiellement assuré.
- des crises mondiales actuelles, qu'elles soient financières, économiques ou sociales. Les thèmes de l'emploi, de la formation professionnelle ou de l'insertion sont sans doute aujourd'hui plus cruciaux que la protection du patrimoine, pour le développement futur du Pays de Saint-Brieuc.

Cette modification du préambule devrait en outre être l'occasion de simplifier la présentation formelle des orientations stratégiques, en supprimant les rappels relatifs à la méthode d'élaboration et aux projets très structurants, ainsi qu'en posant un principe global de respect des autres actions du Syndicat mixte de pays. Le préambule pourrait ainsi être le suivant :

« Le Pays de Saint-Brieuc est un territoire de 190 000 habitants, organisé autour de trois secteurs distincts : les deux agglomérations urbaines de Saint-Brieuc et de Lamballe au centre, la frange littorale qui au nord encercle la baie de Saint-Brieuc du Goëlo jusqu'au Penthièvre, et un secteur plus rural structuré au sud autour des deux petites cités de caractère de Quintin et de Moncontour.

La stratégie du Pays de Saint-Brieuc s'appuie sur la Charte de développement approuvée en 2000, ainsi qu'un vaste travail d'actualisation réalisé en 2006, après une consultation des différents acteurs locaux (communes, communautés, département, chambres consulaires, conseil de développement...). Les orientations présentées ci-dessous sont classées par ordre décroissant de priorité :

- 1) Adapter l'économie locale aux mutations technologiques et sociales
 - a. Soutenir l'emploi à l'aide de la formation professionnelle et de l'insertion
 - b. Favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises innovantes
 - c. Développer le réseau haut et très haut débit, ainsi que les outils et usages numériques
 - d. Accroître la valeur ajoutée des activités agricoles et agroalimentaires
- 2) Conforter les fonctions urbaines de l'agglomération de St-Brieuc, en lien avec Lamballe
 - a. Développer un réseau global de transport public à partir de la gare TGV briochine
 - b. Renforcer les fonctions technopolitaines d'enseignement supérieur et de recherche
 - c. Dynamiser la fonction commerciale et de services des hyper centres
 - d. Aménager des espaces d'activités et des zones d'habitat adaptées aux besoins
- 3) Préserver et mettre en valeur un espace de vie authentique
 - a. Assurer un aménagement équilibré entre espaces urbains, littoraux et ruraux
 - b. Poursuivre les mesures de reconquête de la qualité de l'eau
 - c. Soutenir les initiatives pour les économies d'énergie et des énergies renouvelables
 - d. Favoriser un tourisme autour du patrimoine bâti et naturel de la baie et l'arrière pays
- 4) Développer un accès satisfaisant aux services sur l'ensemble du territoire
 - a. Généraliser les équipements et services à destination des personnes âgées
 - b. Promouvoir des services diversifiés d'accueil de la petite enfance
 - c. Conserver un maillage organisé des services de santé au niveau des bassins de vie
 - d. Développer et organiser les équipements et services culturels existants

Tous les projets retenus dans le cadre du contrat Région Pays sont analysés au regard de leur contribution à la mise en oeuvre de ces orientations. Ils sont en outre présentés dans une perspective de développement durable et au regard de leur compatibilité avec les autres démarches engagées à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc :

- les orientations du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) approuvé début 2008,
- les axes de travail du contrat touristique conclu fin 2008 avec le Conseil Régional,
- les priorités du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration,
- les actions liées à l'énergie : plan éolien, opération Vir'Volt d'économie d'énergie [...],
- la concertation publique initiée dans le cadre du Conseil de développement. »

Le Conseil de développement observe ensuite que la démarche de révision conduite par le Syndicat mixte de pays et l'ensemble des acteurs locaux ne s'est pas effectuée dans des conditions optimales :

- une transmission tardive des documents de travail : une 1^{ère} liste de projets a seulement été publiée à la fin du mois d'avril ; les fiches de présentation des projets n'ont pas encore été communiquées à ce jour.
- Les modifications envisagées font état en 3 ans, du retrait de nombreux projets tant structurants que très structurants, d'une variation de 1 à 20 de certains coûts estimatifs et de décalage de calendrier d'1 à 2 ans.

Le Conseil de développement considère que ces dysfonctionnements témoignent des difficultés des acteurs locaux à passer d'une logique de guichet à une logique de projet, ou plus simplement à anticiper à la programmation de leurs actions. Le Conseil de développement souhaite que ces constats amènent le Syndicat mixte de pays à accroître sa mission d'accompagnement des porteurs de projet et à mettre en place des outils partagés de suivi de leurs investissements. Le recours à une démarche de type « appel à projets » pour affecter les fonds régionaux libérés lors de la révision du contrat, pourrait sans doute être plus efficace et permettre d'accroître la qualité globale des nouveaux projets.

Le Conseil de développement estime au regard de la modification du préambule envisagée ci-dessus, que cette révision du contrat ne permet pas de répondre aux enjeux du Pays de Saint-Brieuc et de la Bretagne.

L'analyse des modifications envisagées montre que :

- la révision du contrat ne s'effectue pas sur les priorités attendues par le Conseil de développement dans la nouvelle proposition de préambule précitée : de nombreux projets à caractère économique sont retirés, au bénéfice de nombreux projets relatifs aux services à la population.
- Certaines orientations stratégiques globales concernent tous les projets retenus et devraient conduire à une plus grande exemplarité :
 - le soutien de l'emploi par l'insertion devrait comme cela se fait sur d'autres territoires bretons, conduire les maîtres d'ouvrage à s'engager à réserver une partie de leurs marchés publics, aux entreprises d'insertion sociale ;
 - Le développement des transports publics devrait conduire les maîtres d'ouvrage à s'engager à étudier les flux générés par leurs nouveaux équipements afin de définir les aménagements appropriés (parking à vélos, chemins piétons, pistes cyclables...) ;
 - La reconquête de la qualité de l'eau devrait conduire les maîtres d'ouvrage à s'engager à ne pas imperméabiliser les sols, à installer des systèmes de récupération des eaux de pluie, voire à prévoir des réseaux distincts d'eaux usées et d'eaux pluviales.
 - Le soutien aux économies d'énergie devrait conduire les maîtres d'ouvrage à s'engager à construire des bâtiments passifs (isolation renforcée, éclairage et ventilation naturelle...), mesure à priori indispensable à la situation critique du pays en terme d'approvisionnement électrique.
 - ...

Ces quelques constats montrent que le contrat Région Pays pourrait être utilisé par le Syndicat mixte de pays, comme un formidable levier d'actions au service de ses autres politiques : pays touristique, schéma de cohérence territoriale, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, politique énergétique...

- Certaines orientations stratégiques pourtant jugées primordiales ne donnent pas lieu à des projets suffisamment nombreux ou innovants :
 - l'accroissement de la valeur ajoutée des activités agricoles pourrait donner lieu à diverses mesures de soutien : création de point de vente directe entre producteurs et consommateurs,

constitution de réserves foncières destinées à l'agriculture maraîchère, programme de repas bios dans les cantines scolaires...

- l'anticipation de la mise en œuvre du projet BGV – Bretagne à Grande Vitesse – devrait donner lieu à la mobilisation exceptionnelle des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la requalification rapide du secteur de la gare ferroviaire de Saint-Brieuc.

Le Conseil de développement ne souhaite pas se prononcer sur chaque projet financé dans le cadre du contrat Région Pays. Certains d'entre eux font toutefois l'objet d'observations particulières :

- il est souhaité que le projet de numérisation des documents d'urbanisme s'appuie sur les fonds cadastraux déjà numérisés par les services de l'Etat : le réseau de SIG – Systèmes d'Information Géographique – intercommunaux devra ainsi être en mesure d'exploiter conjointement les deux supports.
- Il est souhaité que le projet de parking souterrain sur lequel s'appuie la requalification de l'esplanade Charner donne lieu à une validation formelle préalable par le comité de pilotage multi partenarial en charge de l'aménagement de la gare ferroviaire de Saint-Brieuc.
- Il est souhaité que les concepts des projets Bâtipole (sensibilisation aux nouvelles techniques) et Espace formation - emploi - jeunesse (plateforme locale de formation à distance) soient respectivement développés, pour d'autres mutations technologiques importantes et sur tous les territoires ruraux.

Le Conseil de développement,

Juin 2009.